

6ème Tournoi Nocturne de la Velue – La Ferté Bernard (72)

Double Hommes – Double Dames

VENDREDI 23 OCTOBRE 2026

REGLEMENT

N° de dossier Poona : 2600511 - Juge arbitre : Gilles VADE

1. Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD Seniors, Juniors, Cadets (D9 minimum) et minimes (D7 minimum), **en doubles hommes et doubles dames**. Ces licenciés ne doivent pas faire l'objet d'une sanction fédérale.
2. Les règles générales de la FFBaD («Nouvelles Règles Officielles du Badminton» - JOBIN ROBINSON) seront appliquées.
3. Les joueurs seront convoqués au maximum 60 mn avant l'heure du premier match du tableau prévu à l'échéancier, sauf pour le premier tour de la série. Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Un compétiteur mineur devra être accompagné de son représentant légal.
4. Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé.
5. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
6. Les matchs se joueront selon le nouveau système de comptage de point, soit en deux sets gagnants de 15 points.
7. Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant de référence est le volant plumes CBX Red (volants en vente dans la salle).
8. Les volants hybrides ou synthétiques classés "standard" pourront être utilisés pour les joueurs classés NC, P, D et R. S'il y a désaccord entre les joueurs/paires, le volant plume fourni par les joueurs/paires sera prioritaire. Et faute d'entente c'est le volant de référence de la compétition qui sera choisi (cf. point 6).
9. Tous les matchs seront auto-arbitrés. Les phases finales pourront être arbitrées en cas de disponibilité d'arbitres volontaires dans la salle.
10. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
11. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
12. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs coachs respectifs. Chaque paire a droit à deux coachs maximum, situés derrière le terrain. **Le plateau sera interdit à toute personne autre que les joueurs, coachs et organisateurs clairement identifiés.**
13. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté «faute» dans l'échange et «let» pour le premier service.
14. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
15. Une tenue de badminton conforme aux circulaires F.F.BaD. est exigée.
16. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
17. La compétition se déroulera en poules puis en élimination directe. Les tableaux seront organisés par Top, ces Tops seront constitués selon le CPPH à la date du tirage au sort (16 octobre 2026). Les poules seront constituées de 3 ou 4 joueurs avec deux sortants par poule, voire en poule unique de 5 ou 6 joueurs.
18. Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. **Priorité sera donnée aux premiers engagements reçus et réglés.**
19. Lors de la constitution des tableaux de doubles hommes ou dames, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel.
20. Le remboursement des frais d'inscription sera effectué pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort et pour les forfaits **justifiés** après la date du tirage au sort. En cas de forfait après la date du tirage au sort, le joueur devra produire un justificatif au plus tard la semaine suivant le tournoi et l'envoyer dans les 5 jours à la ligue des Pays de la Loire à forfait@badminton-paysdelaloire.fr sous peine d'une suspension de deux mois, six mois si récidive. Ce justificatif peut être également remis au juge arbitre.
21. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
22. Les licenciés qui reçoivent un carton noir se verront remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
23. Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi, il pourra alors paraître dans la presse, sur le site internet ou les réseaux sociaux du club.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
25. Toute participation au tournoi de La Ferté Bernard implique l'adoption du présent règlement.